



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 

Connaître la zone de sa commune : 1, 1 bis, 2 ou 3 (Simulateur)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Permet de connaître la zone géographique à laquelle appartient le logement concerné.

Le zonage 1, 1bis, 2 ou 3 intervient dans le calcul des aides personnelles au logement (AL et APL) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20360>) et de la réduction de loyer de solidarité (RLS) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1317>).

Accéder au
simulateur

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones>)

Vérfifié le 20 juin 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Aide personnalisée au logement (APL) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>)
- Loyer d'un logement social (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1317>)